

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 2025/09/04

Date de la convocation :	La séance débute à 18h30	Acte exécutoire à compter du :	Affichée en Mairie le :
19 septembre 2025	et se termine à 19h02	29 septembre 2025	29 septembre 2025

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 22

Étaient présent(e)s (22)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	M. Jonathan DOLBEAU
M. RISSER Charles	Mme OUTOMURO Clotilde	Mme GATTO Josiane
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme INTERRANTE Rose Marie
M. NOBILE Didier	M. RUPPERT José	M. VILLA Victor arrivé à 18 h 34
Mme MACAIGNE Christèle	M. BARBARAS Pascal	M. BEN-ARIF Samir arrivé à 18 h 34
M. Vincent MARRELLA	Mme BALZER Lise	Mme STEINBACH Danielle
Mme MUHLMANN Aude	Mme DA ROCHA Maria	
M. DUMON Joël	M. IAFRATE Michel	

Étaient absent(e)s avec procuration (5)

Mme KEUVREUX Anita procuration à M. RISSER Charles
M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle
Mme BENCI Monique procuration à Mme WAGNER Veronica
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU
M. PELTIER Xavier procuration à M. IAFRATE Michel

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

M. CHARO Michel
M. IORFIDA Serge

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

4. Caution solidaire pour prêt travaux extension réseau de chaleur de Rombas au Crédit Agricole.

Monsieur le Maire expose que OMEGA (Energies et services) Rombas sollicite la caution solidaire de la Commune de ROMBAS pour le prêt exposé ci-dessous contracté auprès de la Crédit Agricole destiné au financement de l'extension du réseau de chaleur urbain.

La Commune de ROMBAS accorde sa caution solidaire à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt contracté par OMEGA (Energies et services) Rombas auprès du Crédit Agricole aux conditions définies.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Crédit Agricole sont mentionnées ci-après.

Montant de notre financement : **517 500,00 €**
Autres montants : **517 500,00 € (Caisse d'épargne)**
Durée : **240 mois**
Périodicité : **Mensuelle**
Type de taux : **Fixe**
Taux : **4,29 %**
Type d'amortissement : **Échéances constantes**
Type de différé : **Sans**
Type d'anticipation : **Partiel**
Durée d'anticipation : **24 mois**
Frais de dossier : 518,00 €
Garantie(s) : **Caution**
Assurance Des Emprunteurs (ADE) : **Non**

L'investissement fait l'objet d'une demande d'éligibilité auprès de la BEI. En cas d'accord de la BEI et de la disponibilité des fonds, une bonification du taux des prêts long moyen terme pourrait être effective à hauteur de 0.25 % sur la durée de 20 ans.

En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelques motifs que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la Commune de ROMBAS s'engage à effectuer le paiement à hauteur de son cautionnement, en ses lieux et place ainsi que sur simple demande de la Caisse d'épargne envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions,

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt à hauteur de son cautionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole et OMEGA (Energie et services) Rombas et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 - 67070 Strasbourg Cedex - <https://www.telerecours.fr> - dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 26 septembre 2025.

Le Maire,


Lionel FOURNIER.


Secrétaire de séance,


Jonathan DOLBEAU.